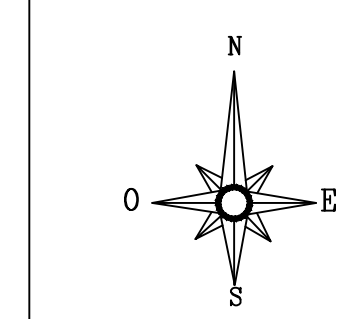




Cartographie règlement AVAP

LEGENDE

- limites secteurs AVAP
- monuments historiques
- édifices d'intérêt patrimonial et édifices remarquables
- élément particuliers d'intérêt patrimonial : éléments isolés, monuments, œuvre d'art, petit patrimoine (liste par n° dans le règlement)
- grenier à claire voie (ancien séchoir)
- mur structurant l'espace public et le tissu des jardins, ouvrage d'art, seuil d'ancien moulin
- vue remarquable avec axe de vue privilégié
- vue remarquable panoramique
- autres édifices, sans intérêt patrimonial particulier
- cours d'eau
- jardins remarquables
- jardins, potagers, vergers, cours paysagés formant des continuités
- espaces naturels et agricoles permettant des vues
- espaces à dominante minérale
- boisement classé
- autre boisement
- végétation de ripisylve
- arbre remarquable
- alignement d'arbres
- chemins ruraux anciens et chemins paysagés

0 50 100m

- 2.B -

**PLAN DE REPERAGE DES CATEGORIES
REGLEMENTAIRES DU BATI ET DU PAYSAGE
SECTEURS A ET B
DU BOURG ET DE FONTMACAIRE**

COMMUNE D'EYMOUTIERS - HAUTE-VIENNE
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE (A.V.A.P)

Version 1- Plans pour arrêt

Atelier Lavigne, Architectes du Patrimoine Architectes associés S&L 8 rue Duplax 64 000 PAU	Maria-Andrea Greco Architecte du Patrimoine 51, rue de Rochechouart 87000 Limoges	Plan actualisé le: 14 Avril 2015	Ech: 1/1250
--	--	-------------------------------------	-------------